

Classe de 1^{ère} générale série L (Littéraire)

➤ Le tronc commun : 22h30

Français et littérature	6h
Histoire-géographie	4h
Langues vivantes 1 et 2 effectif	6h (au lieu des 4h30 réglementaires) en groupe à faible effectif
Littérature en langue étrangère	2h
Sciences	2h (au lieu des 1h30 réglementaires)
Education physique et sportive	2h
Education morale et civique	0h30

Au tronc commun s'ajoutent :

- un enseignement obligatoire de spécialité, à choisir entre:
 - Anglais approfondi (3h)
 - Cinéma Audio-Visuel (5h, dont 2h d'analyse filmique)
 - Mathématiques (3h)
- Les Travaux Personnels Encadrés (1h)
- 2h d'Accompagnement Personnalisé par semaine : méthodologie, projet d'orientation, aide personnalisée et approfondissement...

Un enseignement facultatif de 3h au choix (doit être commencé en classe de 2^{nde})

- Arts plastiques
- Cinéma-Audiovisuel
- Latin
- LV3: Mandarin
- EPS

A l'issue des trois années du lycée, ces options sont présentées au baccalauréat, avec le bénéfice éventuel de points supplémentaires.

La possibilité de suivre également une section européenne – 3h par semaine (doit être commencé en classe de 2^{nde})

- Section Européenne ANGLAIS (sur sélection)
- Autres sections en cours d'élaboration (européenne ESPAGNOL et orientale MANDARIN)

La scolarité en section européenne permet d'obtenir la mention « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat si la note obtenue à l'épreuve est de 12 ou plus, avec le bénéfice éventuel des points supplémentaires.